

VIAC Protection juridique by Dextra

Protection juridique pour les particuliers

Avec l'assurance protection juridique VIAC, vous êtes du bon côté. Elle vous conseille sur les questions juridiques et vous protège contre les risques financiers d'un litige.

VIAC en collaboration avec Dextra propose à ses clients un choix de solutions de protection juridique attrayantes. L'offre comprend une protection juridique privée (Private) et/ou une protection juridique circulation (Move). Les propriétaires ou bailleurs de biens immobiliers peuvent compléter Private avec le module Protection juridique biens immobiliers (Immo). Les personnes qui souhaitent en outre se prémunir contre les risques juridiques dans des domaines spécifiques tels que la protection des données, le droit successoral, le droit de la famille, le droit scolaire ou le droit fiscal, peuvent étendre Private par le module Complete.

Modules de base au choix :

✓ Private

Private vous protège contre les risques juridiques les plus fréquents dans la vie quotidienne (droit du travail, droit du bail, droit des patients, droit des assurances, droit des contrats, etc.).

✓ Move

Move vous protège contre les risques les plus fréquents dans la circulation routière (retrait de permis, droit pénal, droit des assurances, droit des contrats, etc.).

Modules supplémentaires en option :

+ Immo

Le module Immo protège les propriétaires ou les bailleurs de biens immobiliers contre les risques juridiques liés à la construction ou à l'habitation (contrats d'entreprise, mandats, droit public de la construction et de l'aménagement, etc.).

+ Complete

Le module Complete vous protège en outre contre les risques juridiques dans des domaines juridiques spécifiques (protection des données, Internet, droit des successions, droit de la famille, droit scolaire, droit fiscal, etc.).

Vos avantages

- ✓ Couverture d'assurance dans **le monde entier**
- ✓ Somme d'assurance jusqu'à **CHF 1'000'000**
- ✓ **Contrats d'un an** sans frais cachés et sans franchise
- ✓ **Délai de résiliation de 1 jour**
- ✓ Protection unique en **droit du travail** (pas de limite de valeur litigieuse, pas de limite de salaire annuel brut, pas d'exclusion des membres de la direction)
- ✓ **Renonciation à la réduction** des prestations en cas de négligence grave
- ✓ **Renseignements juridiques par téléphone**, même dans les domaines juridiques non assurés
- ✓ **Assistance rapide** par des avocats et juristes spécialisés